

HORAIRE HIVER 2019

Locaux A: bâtiment sud, 1100, Notre-Dame O.
Locaux B: bâtiment nord, 1111, Notre-Dame O.
Locaux E: bâtiment ouest, 1220, Notre-Dame O.

COURS	GR	JOUR	HEURE	ACTIVITÉ	LOCAL	ENSEIGNANT	PRÉALABLES
ERG800				ERGONOMIE DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS			
	01	Jeu	08:30 - 12:00	C			
ERG801				CONCEPTION ET CHOIX D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENTS			
	01	Mer	18:00 - 21:30	C			
GTS503				TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ, NORMES ET HOMOLOGATION			
	01	Ven Mar	13:30 - 17:00 13:30 - 17:30	C TP	A-3728	N. Hagemeister	
GTS602				CONCEPTION D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES			
	01	Mer Jeu	08:30 - 12:00 08:30 - 10:30	C Labo	A-1220, A-2214		
GTS615				INSTRUMENTATION BIOMÉDICALE			
	01	Jeu Mar	13:30 - 17:00 08:30 - 12:30	C Labo/2	A-3330		
GTS620				BIOMATÉRIAUX POUR DISPOSITIFS MÉDICAUX			
	01	Ven Lun	08:30 - 12:00 13:30 - 15:30	C TP/Labo	A-1214		
GTS813				ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ			
	01	Mer	13:30 - 17:00	C	A-4516	N. Hagemeister	
GTS880				SUJETS SPÉCIAUX EN TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ			
	01	Jeu	08:30 - 12:00	C		Introduction aux techniques de simulation médicale et chirurgicale N. Nuño	

NOTES

a)

Programmes d'études

B : baccalauréat
GAQ : certificat en gestion et assurance de la qualité
GC : certificat en gestion de la construction
GE : certificat et programme court de 1er cycle en gestion des établissements
PI : certificat en production industrielle
CT : certificat en télécommunication
TS : certificat spécialisé en génie des technologies de la santé

b)

Activités

C : cours TP : travaux pratiques LABO : laboratoires
TP/2 : travaux pratiques aux deux (2) semaines LABO/2 : laboratoires aux deux (2) semaines

TP (A+B). Dans un cours, si le nombre d'étudiants le justifie, les travaux pratiques seront divisés en deux (2) groupes (A+B). La moitié des étudiants devront se présenter à la première période de deux (2) heures et les autres devront se présenter à la deuxième période de deux (2) heures. Ceci vous sera confirmé au début du trimestre. Un étudiant peut donc s'inscrire à deux (2) cours dont les travaux pratiques (TP) ont lieu en même temps, s'il est indiqué (A+B) à côté de chacun des travaux pratiques (TP).

c)

À TOUS LES ÉTUDIANTS DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT :

Les cours de concentration ne peuvent être suivis qu'après la réussite d'un minimum de soixante-dix crédits de cours du programme.
Les cours obligatoires doivent être suivis selon une séquence correspondant à la grille de cheminement type du programme.